



LE CONSEIL GENERAL

DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Sur proposition du Conseil communal, du 21 02 2007,

arrête:

Article premier.- Un crédit de CHF 240'500.- est accordé au Conseil communal pour acquérir la totalité des actions de l'entreprise S.I. Hôtel Pierre-François SA.

Article 2.- Un crédit de CHF 290'000.- est accordé au Conseil communal pour acquérir le 50 % des actions de l'entreprise Intercommunal Gaz-Energie SA (IGESA) appartenant à la Ville du Locle.

Article 3.- Le Conseil communal pourvoit à l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

La Chaux-de-Fonds, le 21 février 2008

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente
Katia Babey Falce

Le secrétaire
Pierre-André Monnard